

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°06 du 26 Juin 2008

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 20 juin 2008

Date d'affichage : 20 juin 2008

Nombre de conseillers : En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mil huit, le vingt six juin à vingt heures quarante cinq, le conseil municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à l'école des Croizettes en séance publique, sous la présidence de madame Elvira JAOUEN, maire.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme Elvira JAOUEN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, M. Didier DAGUE, Mme Francelyse ADAM, M. Yves RIPOCHE, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, M. Amar HADDOU, Mme Maryse TURC, M. Alain WURTZ, Mme Marie-France TRONEL, The Hung PHAM, Mme Isabelle THENON, M. Christophe PRAS, M. Hussen KEBE, M. Christophe LHARDY, Mme Sandra POPIELUCH, Mme Séverine AUBERT, Mme Linda HELLA, Mme Anne-Claire LE BOLLOCH, Melle Sabrina MEDJBEUR, Mme Joëlle BIBAS, M. Antoine VANDAELE, Mme Bénédicte DEREN, M. Christian TAXIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Pascal HOUEIX	pouvoir à M. Yves RIPOCHE
M. Régis GENET	pouvoir à M. Christian TAXIL
Mme Monique HERVE	pouvoir à Mme Bénédicte DEREN

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Yves RIPOCHE a été désigné secrétaire de séance.

La Maire procède à l'appel des conseillers à 20h50.

Madame la maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 3 avril 2008

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du 3 avril 2008.

01 – Secours catholique : renouvellement de la convention d'occupation pour le 41 chemin des Cygnes

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la nouvelle convention d'occupation gratuite entre la commune de Courdimanche et l'association Secours Catholique,
- autorise madame la Maire à signer la convention.

02 – Approbation du compte administratif 2007 et affectation de résultat

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte administratif 2007,

03 – Approbation du compte de gestion 2007

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2007.

04– Décision modificative n°2 au budget primitif 2008

Le conseil municipal, à la majorité, par 23 voix pour et 6 contre (Mmes et Ms Régis GENET, Monique HERVE, Joëlle BIBAS, Antoine VANDAELE, Bénédicte DEREN, Christian TAXIL),

APPROUVE la décision modificative n°2 au budget primitif 2008.

05 – Subvention de fonctionnement à l'Association Sportive de Courdimanche

Le conseil municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour et une non participation (M. Christophe LHARDY),

Emet un avis favorable sur le versement d'une subvention d'un montant de 10 000,00 € à l'association sportive de Courdimanche.

06– Subvention exceptionnelle à l'amicale des Croizettes

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 650,00 € à l'amicale des Croizettes.

07– Subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Sainte-Apolline

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000,00 € à l'association sportive du Collège Sainte-Apolline.

08- Avis d'enquêtes publiques conjointes sur la station d'épuration de Neuville

Le conseil municipal, à l'unanimité, par 28 voix pour et 1 non participation (M. Régis GENET),

- Emet un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, relative à la mise aux normes du système d'assainissement de l'agglomération,
- Emet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter la station d'épuration, présentée par la société Cergy-Pontoise Assainissement.

09- Bail commercial de l'immeuble sis 11 rue Raymond Berrivin

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de bail commercial en la commune et Monsieur Thierry RAVAIL ayant pour objet la location de l'immeuble sis 11 rue Raymond Berrivin.

10- Dépôt de permis de construire du 11 rue Raymond Berrivin

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Madame la Maire à signer et déposer la demande de permis de construire pour le changement d'affectation du rez de chaussée.

11- Plan Local d'Urbanisme : lancement de la procédure de révision

Le conseil municipal, à la majorité, par 23 voix pour et 6 contre (Mmes et Ms Régis GENET, Monique HERVE, Joëlle BIBAS, Antoine VANDAELE, Bénédicte DEREN, Christian TAXIL),

- Autorise Madame la Maire à lancer la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et autorise à solliciter tous les financements possibles dans ce cadre auprès d'autres collectivités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h45.

Elvira JAOUEN

Maire